

FICHE PROJET n° 5

Intitulé du projet

Courts-Circuits énergétiques : S'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de CO₂

Porteur du projet :

Le porteur du projet est l'ASBL GAL Meuse@Campagnes

Bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain :

L'ASBL GAL Meuse@Campagnes est à la fois bénéficiaire de la subvention et opérateur de terrain. Siège social : Rue des Marais 11 - 5300 Andenne

Administration fonctionnelle pressentie

SPW Energie

Synthèse du projet

Quoi ?

Ce projet vise à **augmenter la part de consommation et de production d'énergie renouvelable** sur le territoire du GAL Meuse@Campagnes, à permettre aux habitants, agriculteurs, communes, PME de s'approprier la question énergétique et à **soutenir des projets innovants** tournés vers l'**autonomie énergétique**.

Comment ?

Pour ce faire, le chargé de projet va développer différentes **actions pour informer et sensibiliser les acteurs locaux**, leur permettre de s'approprier l'enjeu énergétique et de comprendre comment augmenter leur autonomie.

Il va également **accompagner les porteurs de projets** dans leurs démarches, tant sur la définition de leur projet et l'identification de leurs besoins que dans l'apport de ressources, informations, contacts et appui personnalisé.

Enfin, le **partage d'expérience** sera une clé de voûte du renforcement des acteurs. Celui-ci sera facilité par la centralisation des ressources et savoir-faire et leur diffusion, et par l'organisation de temps d'échange et de visites.

La position centrale du GAL, son excellent réseau au niveau des acteurs locaux et des partenaires, font de lui le bon acteur pour jouer un rôle d'interface et d'élément fédérateur afin de démocratiser l'accès aux énergies renouvelables sur son territoire. Il travaillera en

partenariat étroit avec la coopérative citoyenne d'énergie "Champs d'énergie", en relais vers les organismes spécialisés et en bonne collaboration avec les Communes.

Pourquoi ?

Le projet contribue ainsi à l'objectif stratégique prioritaire sur le territoire de s'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Description

Description du projet

CONTEXTE DU PROJET

Ce projet trouve son contexte au niveau du territoire ainsi qu'au niveau européen.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe lancé pour limiter la contribution aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, la Commission européenne a identifié trois principes clés pour la transition vers une énergie propre:

1. garantir un approvisionnement énergétique de l'UE sûr et abordable;
2. instaurer un marché de l'énergie de l'UE pleinement intégré, interconnecté et numérisé;
3. donner la priorité à l'efficacité énergétique, améliorer la performance énergétique de nos bâtiments et développer un secteur de l'énergie fondé en grande partie sur les sources renouvelables.

La production et la consommation d'énergie représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. La décarbonation du système énergétique de l'UE est donc essentielle pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2030 et concrétiser la stratégie à long terme de l'UE visant à parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Les communes composant le territoire du GAL Meuse@Campagnes sont toutes signataires de la Convention des Maires et, de ce fait, se sont engagées à atteindre une réduction de des émissions de gaz à effet de serre qui est maintenant de 55% à l'horizon 2030, objectif aligné sur le cadre européen pour le climat et l'énergie, et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Le bilan carbone territorial entre 2006 et 2019 démontre néanmoins que sans un renforcement important des mesures tant d'atténuation que de compensation, les cinq communes n'atteindront pas l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 55% prévu à l'horizon 2030 par la Convention des Maires.

Du côté de l'atténuation, les deux principaux secteurs d'émissions de CO₂ pour l'ensemble des communes sont (de très loin) le transport et le logement.

Du côté de la compensation, le territoire a un bilan global en progression grâce à un développement de la capacité de production renouvelable principalement éolien. La production des secteurs photovoltaïque et biomasse reste marginale au regard de celle engendrée par l'éolien pour les communes concernées. Toutes les communes ont un bilan

comparable (passant de 1% à 15% d'énergie renouvelable en moyenne de 2006 à 2019), à l'exception d'Andenne qui n'a pas encore d'éoliennes installées et par conséquent n'a quasiment pas progressé malgré la présence historique d'un barrage hydroélectrique assurant 10% d'énergie renouvelable.

Cette progression globale reste néanmoins insuffisante au regard des objectifs à atteindre.

Face à la crise de l'énergie, les particuliers, entreprises et pouvoirs publics sont confrontés à une hausse importante des coûts de l'énergie. L'enjeu est de rendre l'énergie renouvelable accessible à tous par un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie.

Le partage de l'énergie, aussi nommé "autoconsommation collective", est une solution novatrice, encouragée par l'Union Européenne, afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable, dans un cadre économiquement soutenable, et techniquement durable. Le nouveau décret adopté par le parlement wallon en mai 2022¹ et relatif à l'organisation du marché de l'électricité introduit la notion de communauté d'énergie et offre la possibilité de partager l'électricité renouvelable entre les citoyens, les pouvoirs publics et les PME. Ces nouvelles formes de partage vont permettre l'émergence de nombreuses nouvelles activités et donner à ces acteurs les moyens pour se réapproprier leur énergie.

On distingue trois types de montage permettant cette réappropriation. Le premier permet le partage d'énergie au sein d'un même bâtiment entre clients actifs agissant conjointement. Il ne nécessite pas la création de structure juridique. Il suffit aux parties prenantes de désigner une personne morale organisatrice. Le deuxième, la Communauté d'énergie renouvelable, permet le partage d'énergie renouvelable entre bâtiments distincts. Il nécessite la création d'une structure juridique spécifique. Le troisième, la Communauté d'énergie citoyenne, permet le partage d'énergie sur un territoire plus large ainsi que le développement d'une série de services énergétiques tels que le soutien à l'efficacité énergétique. Il nécessite également la création d'une structure juridique spécifique.

Les communautés d'énergie représentent une occasion de diversifier les moyens de production et d'encourager l'investissement dans des sources renouvelables. La production photovoltaïque et éolienne est bien entendu visée, mais cela ouvre également la voie vers la biométhanisation ou l'utilisation de la biomasse et de réseaux de chaleur, en conservant un cycle de production consommation à l'échelle locale.

L'énergie est et sera encore pour plusieurs années un enjeu fondamental de notre société sur le plan écologique mais aussi économique et démocratique.

Pour s'en emparer, les acteurs locaux ont besoin d'être informés et sensibilisés sur les différentes possibilités de se réapproprier la question énergétique, de manière individuelle

¹ Le décret du 5 mai 2022 transposant les directives européennes RED II ((UE) 2018/2001) et EMD ((UE) 2019/944) ainsi que les concepts de communauté d'énergie et de partage d'énergie est entré en vigueur le 15 octobre 2022. Ce décret introduit notamment les notions de communauté d'énergie renouvelable et de communauté d'énergie citoyenne ainsi que la possibilité d'effectuer une opération de partage d'énergie au sein d'un même bâtiment ou au sein d'une communauté d'énergie.

ou collective, vers des sources d'énergie locales et/ou renouvelables qui leur assurent plus d'autonomie.

Le GAL Meuse@Campagnes, de par sa connaissance du territoire et des réseaux d'acteurs, est le bon acteur pour accompagner ces acteurs vers le changement.

Le GAL travaille sur les questions d'énergie depuis bien avant que ce sujet soit devenu une préoccupation aussi répandue tant au niveau individuel que collectif.

Depuis 2017, le GAL Meuse@Campagnes a renforcé les actions en faveur de l'énergie et du climat sur les communes d'Andenne, Fernelmont et Wasseiges.

Une de ses missions était d'étudier la possibilité de mettre en place une filière pour valoriser les déchets de bois à des fins de chauffage. A l'époque, les chaudières à plaquette étaient peu connues et suscitaient une certaine méfiance. Le contexte a évolué par nécessité suite aux crises, par opportunité suite aux incitants de la Région wallonne (appels à projet) et l'action du GAL a permis aux communes de répondre rapidement à ces nécessités et opportunités par l'installation de 4 chaufferies biomasse dans divers bâtiments communaux (administration, maison de retraite, école, hall sportif). La mise en place d'une filière était par contre prématurée, n'étant stimulée ni par l'amont (pas de forte présence de biomasse), ni par l'aval (encore peu de chaudières installées) ni par un acteur qui aurait été moteur dans cette mise en place. De plus, l'analyse menée par le GAL a démontré que ce type de filière n'aurait d'intérêt dans le contexte du territoire du GAL que si le porteur sort d'une logique économique pure et trouve des bénéfices collatéraux via l'intégration du projet dans une dynamique plus large.

Dans le cadre de ce projet, le GAL a également développé "BiomMap" en partenariat avec la commune de Wasseiges. Cette interface numérique peut servir d'outil de sensibilisation au potentiel biomasse d'un territoire.

Il a également mené, dans le cadre du projet "Gestion des consommations énergétiques", la démonstration, sur une série de bâtiments communaux, que la comptabilité intelligente des bâtiments publics était possible à un coût raisonnable. Les données objectives récoltées ont permis de rédiger des recommandations en termes d'aménagements structurels à réaliser. Par ce projet, il a acquis une expérience en matière de comptabilité énergétique qui sera bien utile dans le cadre de l'accompagnement de communautés d'énergie. Les capteurs utilisés pour ce premier projet sont toujours propriété du GAL et pourront être réutilisés.

Enfin, le GAL a mené un projet en coopération avec trois autres GAL, "PariEnergie", dont les objectifs étaient :

- d'augmenter l'accès aux services énergétiques (Guichets, conseillers, entités locales, plateformes de rénovation énergétique, action-pilote Life Be REEL...) et initier de nouvelles actions en faveur de la rénovation énergétique
- d'accompagner des projets exemplaires d'auto-rénovation
- de promouvoir les matériaux d'isolation à faible impact environnemental et les techniques de mise en œuvre.

Dans ce cadre, le GAL a créé des supports numériques de communication qui pourront être réutilisés sur d'autres thèmes liés à l'énergie, notamment le site [PariEnergie](#).

Le GAL est aussi en charge des deux actions dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 2021 dont le but est de mobiliser respectivement les habitants et les écoles du territoire du GAL Meuse@Campagnes (à l'époque Andenne, Fernelmont, Wasseiges) autour des enjeux climatiques et énergétiques et de les inciter à prendre des mesures en faveur de la transition énergétique et du climat.

Toutes ces actions positionnent le GAL comme un acteur important sur l'enjeu énergétique.

Le GAL Meuse@Campagnes a permis la constitution d'un réseau d'acteurs présents sur le territoire, notamment avec 3 coopératives citoyennes d'énergie : Coopéos pour la biomasse, Champs d'Énergie et HesbÉnergie pour la production d'électricité verte ainsi qu'avec les spécialistes énergie des communes (coordinateurs POLLEC, conseillers énergie...). Des projets sont également menés avec les services énergie des CPAS, les associations privées soutenant la transition (Germin'action à Andenne, Communétic), etc.

Le projet présenté ici s'inscrit en complémentarité avec les actions déjà menées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Permettre aux habitants, agriculteurs, communes, PME de s'approprier la question énergétique et d'augmenter leur autonomie
- Soutenir des projets innovants tournés vers l'autonomie énergétique

PUBLICS CIBLES CONCERNÉS

- les habitants
- les communes
- les agriculteurs
- les PME

en tant que parties prenantes de projets de production et/ou consommation d'énergie renouvelable et/ou locale.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Le projet vise à :

- Encourager l'innovation technique et sociale, la mutualisation et la coopération des acteurs du territoire autour de la production et la consommation d'énergie
- Diminuer la dépendance énergétique du territoire
- Démocratiser l'accès aux énergies renouvelables
- Développer la maîtrise énergétique du public ciblé
- Diminuer l'empreinte carbone du territoire
- Valoriser des co-produits dans une démarche d'économie circulaire

ACTIONS SOUTENUES

1. Information, sensibilisation, incitation à s'inscrire dans un nouveau modèle de production/consommation d'énergie

Pour ce faire, tous les leviers et canaux de mobilisation doivent être activés.

- Des **séances d'informations** sur le photovoltaïque, la valorisation de la biomasse, les coopératives citoyennes d'énergie, les communautés d'énergie sont organisées.

Un accent sera mis sur l'importance de la maîtrise de la production d'énergie renouvelable par les citoyens mais également sur l'autoconsommation et le partage d'énergie, l'objectif étant avant tout d'atteindre une capacité de résilience énergétique sur le territoire (résilience technique, financière et sociale). "Agissons maintenant, ensemble et collectivement" pourrait résumer l'état d'esprit de ces séances.

- Des **ateliers de mise en situation ludiques** permettront de rendre les solutions concrètes et tangibles. La volonté est de pousser à la concrétisation d'idées innovantes plutôt que de se limiter à la seule "information passive".
- Une campagne de communication importante sera mise en place à l'échelle du territoire.
- Un **démarchage actif** sera réalisé vis à vis des acteurs locaux (agriculteurs, entreprises...) ayant le meilleur potentiel de production d'énergie renouvelable.
- Le **site PariEnergie**, développé lors des autres projets énergie du GAL Meuse@Campagnes, sert de support pour apporter une information structurée et faciliter la mise en lien autour de projets collectifs.
- La mise en valeur des bases de données qui vont être mises à disposition du public par le SPW (cartographie des projets d'énergie renouvelable, tableau d'indicateur énergétique par commune...)
- Informer sur la [Stratégie pour une consommation de chaleur plus durable en Wallonie](#)

Le GAL peut s'appuyer sur ses **réseaux de partenaires et sa connaissance du tissu local** pour faire circuler l'information et identifier les porteurs potentiels de projets.

Le GAL servira d'interface entre les organismes spécialisés et les acteurs locaux.

2. Accompagnement de projets concrets

Le GAL servira de facilitateur dans l'accompagnement vers l'innovation technique et sociale. Il s'agit

- d'accompagner le porteur à définir son projet et à identifier ses besoins
- de proposer de l'information ou des ressources
- d'organiser des rencontres avec des professionnels du secteur

Un accent particulier sera mis sur les projets collectifs en ce qu'ils sont les plus innovants et les plus porteurs de changement et les plus complexes à mettre en œuvre.

- Une partie de cet accompagnement consiste en un **appui technique**: création d'une forme juridique adaptée, pistes de financement, appui technologique. Cet aspect est essentiel et demandera un bon réseau de personnes ressources et une bonne documentation. Pour cet aspect, le GAL mobilisera sur ce qu'il aura capitalisé au point 1. Il pourra aussi s'appuyer sur son partenaire "Champs d'Énergie" qui maîtrise ces aspects en tant que coopérative citoyenne énergétique active depuis 2013 et accompagnée par un réseau de 20 autres coopératives réunies sous la fédération Rescoop. Un panel d'outils a donc déjà été développé (ou en cours d'élaboration). Une expertise technique et juridique est disponible via les personnes actives au sein de la coopérative Champs d'énergie.
- Une autre partie de l'appui consiste en un **accompagnement à l'innovation sociale** en particulier pour les projets collectifs : comment les parties prenantes peuvent-elles fonctionner ? Selon quelles pratiques et quels modes d'organisation ? Les questions tant de gouvernance que de cohésion sociale seront au cœur de ces projets. Un soutien sera proposé aux groupes sur cette question.
- Enfin, une dernière partie touche à la **relation que les parties prenantes entretiennent avec la question énergétique** : quels sont les usages essentiels, utiles et accessoires de l'énergie, en fonction des besoins de chaque usager et en fonction de l'heure de la journée et/ou de la semaine ? Comment ces projets permettent-ils une meilleure compréhension des questions d'énergie ? Le chargé de projet accompagnera les porteurs de projet autour de cette réflexion.

Entouré d'un grand nombre de partenaires compétents, le GAL identifiera des porteurs de projets (sur base de l'action 1) et maintiendra le dialogue afin de passer de l'idée à la concrétisation. L'objectif est de voir émerger 5 projets, au moins au stade d'étude. Parmi les possibilités de projets, nous pouvons citer de manière non-exhaustive :

- Création d'une communauté d'énergie renouvelable
- Partage d'énergie entre citoyens et/ou PME locales
- Mise en place d'une centrale de biométhanisation
- Création d'un réseau de chaleur pour une collectivité
- Augmentation de l'autoconsommation collective grâce à l'innovation (batterie de stockage, système de gestion intelligent, stockage thermique...)
- ...

3. Partage d'expérience entre acteurs locaux

Le partage d'expérience sera une clé de voûte du renforcement des acteurs. Celui-ci sera facilité par la centralisation des ressources et savoir-faire et leur diffusion et par l'organisation de temps d'échange et de visites.

Le GAL souhaite :

- **Visibiliser** l'ensemble des projets en développement sur son territoire
- **Rassembler les bonnes pratiques et proposer des aides-mémoires** pour la mise en place de projets spécifiques

- **Consolider un annuaire** des organisations et entreprises ressources
- **Organiser des rencontres** entre porteurs de projets
- **Organiser des visites** de projets pilotes
- **Communiquer largement** sur les projets qui auront vu le jour

Ces actions permettront de renforcer les acteurs locaux et serviront de tremplin pour toutes les nouvelles initiatives. De plus, de par son expérience engrangée, le GAL pourra contribuer à l'élaboration de la future stratégie de consommation de chaleur plus durable en Wallonie.

Contribution aux objectifs de la stratégie du GAL

Le projet contribue prioritairement à l'objectif stratégique:

OS.3 S'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de gaz à effet de serre

ainsi qu'aux objectifs opérationnels associés suivants:

- Promouvoir et développer les énergies renouvelables
- Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie

Il contribue de manière secondaire aux objectifs stratégiques suivants:

OS.1 Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire

OS. 2 Protéger, améliorer l'environnement naturel

OS.4 Favoriser l'économie durable et solidaire

OS.5 Revaloriser le rôle de l'agriculture au sein d'un milieu rural en mutation

OS.6 Renforcer les liens, la solidarité et la convivialité entre les habitants

OS.7 Renforcer le territoire grâce au numérique

Principes horizontaux

Sections obligatoires, choisir "oui" ou "non" et indiquer "non-concerné" si pas d'impacts

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? NON

Justification:

Le projet vise au contraire à augmenter la résilience énergétique du territoire.

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ? NON CONCERNÉ

Justification:

Aucune des actions du projet ne devrait impacter l'état des masses d'eau

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ?

NON

Justification:

Une des manières d'augmenter la part de consommation et de production d'énergie renouvelable est de valoriser des co-produits dans une démarche d'économie circulaire.

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? Non

Justification:

La majorité des systèmes de production d'énergie renouvelable n'ont pas d'impact significatif sur les émissions de polluants. Toutefois, dans les cas où de telles conséquences sont possibles (par exemple, une unité de biométhanisation), le projet sera conditionné à l'octroi d'un permis environnemental approprié, et intégrant l'atténuation et la surveillance des incidences sur l'environnement. Ce permis ne pourra être octroyé que sur la base des mesures spécifiques mises en place pour réduire et maîtriser le niveau de bruit, de poussières et d'autres émissions polluantes pendant les travaux de construction et d'entretien, ainsi que pendant l'exploitation proprement dite.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Justification:

La majorité des systèmes de production d'énergie renouvelable n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité et les écosystèmes. Toutefois, dans les cas où de telles conséquences sont possibles (par exemple, l'installation d'éoliennes), le projet sera conditionné à l'octroi d'un permis d'environnement et d'une étude des incidences sur l'environnement (EIE). Une pré évaluation sera réalisée conformément à la directive

2011/92/UE, et les mesures d'atténuation requises pour protéger l'environnement seront mises en œuvre. Les projets ne seront pas situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de telles zones (y compris le réseau de zones protégées de l'UE — Natura 2000, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les zones clés pour la biodiversité, ainsi que d'autres zones protégées).

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? NON

Justification:

Le projet vise au contraire à diminuer l'empreinte carbone du territoire, en réduisant la part d'énergie de sources fossiles.

Egalité des chances et non-discrimination

Effet : FAVORABLE

Justification:

Le projet vise à démocratiser l'accès aux énergies renouvelables et permettre à chacun de s'approprier la question énergétique.

Synergies et innovation

Partenaire du projet et synergies attendues

Le GAL travaillera en étroite collaboration avec la coopérative citoyenne Champs d'énergie qui apportera l'appui technique pour la mise en place des projets collectifs (forme juridique adaptée, suivi administratif, pistes de financement, appui technologique...).

[Champs d'Énergie](#) est une coopérative agréée CNC qui a été créée en 2013 ; elle est affiliée à la Fédération [REScoop Wallonie](#). Lors de sa fondation, elle avait pour but principal d'assurer la participation citoyenne dans l'implantation d'un parc d'éoliennes à Marchovelette. Elle compte à présent plus de 1.000 coopérateurs et a collecté des fonds propres à hauteur de plus d'un million d'euros. Ses activités se sont orientées essentiellement vers la production d'énergie renouvelable avec la participation de ses coopérateurs (dans le cadre de groupes de travail) et via le système de tiers investisseur. Cela s'est concrétisé sous la forme d'une série de nouvelles réalisations tant dans le domaine du grand éolien, que de la biomasse ou de l'énergie photovoltaïque de type « industriel ». De par son activité, Champs d'énergie s'oriente vers le développement de projets collectifs de partage d'énergie et n'a pas attendu la législation pour faire travailler les citoyens ensemble sur des projets d'énergie renouvelables.

Par ailleurs, le GAL s'appuiera sur les structures d'accompagnement spécialisées pour leur expertise:

- Valbiom pour une sensibilisation des porteurs potentiels et en particulier les agriculteurs
- la FRW: pour des études de pré faisabilité pour le déploiement de projets liés au bois énergie
- les GRD pour vérifier la faisabilité au niveau du réseau

Et bien sûr, les conseillers énergie et coordinateurs POLLEC des Communes seront des alliés précieux tant pour leur connaissance du contexte local que pour leur relais vers les Communes.

Adéquation avec les critères de sélection

- Caractère transversal du projet

Le caractère supracommunal du projet est une plus-value en ce que les parties prenantes des projets vont bénéficier de l'expérience des autres initiatives sur le territoire, l'échelle de celui-ci se prêtant particulièrement bien à la création d'une communauté d'échanges de pratiques. Des projets seront suscités et accompagnés sur l'ensemble des 5 communes. De plus, certains projets pourraient revêtir un caractère supra-communal.

- Caractère transférable

Le GAL vise particulièrement dans ce projet a initié une dynamique au départ de projets pilotes. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à la capitalisation et à la diffusion des bonnes pratiques.

- Complémentarité avec les autres instruments de financement

L'accompagnement du GAL s'inscrit en complémentarité d'autres aides dont pourront bénéficier les projets. Celles-ci s'inscrivent dans des cadres différents en fonction du porteur de projet et du type de soutien.

Les acteurs locaux pourront bénéficier d'aides :

- pour une première guidance via les facilitateurs (communautés d'énergie, entreprises et pouvoirs publics)
- pour le financement d'audit et d'étude via le programme AMUREBA (dont l'étude du potentiel énergétique en vue d'un partage d'énergie).
- pour le financement d'investissement (UDE pour le privé (sauf panneaux photovoltaïques) ou UREBA pour le public)

Dans le cadre de l'AGW "Energie thermique", si elles réalisent une analyse complète (chaleur et électricité), les communes seront soutenues pour analyser le potentiel en matière de besoins et de potentiel de production d'énergie renouvelable ou de récupération d'énergie fatale à l'échelle de leur territoire.

Les projets privés peuvent également bénéficier d'une facilité de financement via Wallonie Entreprendre et les projets publics via Renowatt.

Les acteurs locaux peuvent également bénéficier d'aides à la production via les certificats verts ou la vente de gaz renouvelable dans le réseau.

D'autres appels à projet sont encore à venir via le SPW, le fonds Kyoto, etc.

Pérennité

De par sa proximité avec le terrain et l'appui de son réseau, le GAL est en capacité de développer ses actions avec la meilleure efficacité.

La pérennité des actions est assurée par l'approche participative et partenariale. Le GAL joue un rôle de dynamiseur ou déclencheur d'actions mettant en lien une série d'acteurs.

Le partenaire Champs d'énergies poursuivra les actions de sensibilisation et d'information et l'accompagnement des acteurs locaux dans le développement de projets de communauté d'énergie.

Le site PariEnergie restera également comme site de référence.

Caractère innovant

Le secteur de la production et consommation d'énergie locale et/ou renouvelable va connaître une énorme révolution suite aux nouvelles possibilités d'auto-consommation collective. Le nouveau cadre juridique va susciter de nombreuses innovations techniques, économiques et sociétales. L'enjeu au niveau du GAL Meuse@Campagnes est que ces innovations dépassent le cercle d'initiés et que tous les acteurs locaux puissent se réapproprier leur énergie, repenser leur relation à celle-ci et ce, de manière juste et démocratique.

Collaborateurs

Collaborateur en charge du projet

A engager

Expériences pertinentes et qualification du demandeur

Le GAL a développé plusieurs projets autour de l'énergie, certains très techniques, d'autres de sensibilisation. Toutes ces actions lui ont permis de bien maîtriser les enjeux et les ressources. Le GAL bénéficie d'un réseau tant au niveau local qu'au niveau des acteurs du secteur.

Un chargé de projet sera engagé pour ses connaissances en matière d'énergie. Il sera directement opérationnel grâce à l'appui des partenaires, en particulier la coopérative

Champs d'énergie mais aussi les coordinateurs POLLEC et responsables énergie des communes ou les partenaires mobilisés dans de précédents projets ou dans les instances (Coopéos, Valbiom, FRW...).

Professionnel de l'accompagnement du changement, de la facilitation, de la mobilisation et de la fédération des acteurs, le GAL est reconnu comme un acteur légitime pour mener ce travail d'interface et d'accompagnement de terrain, comme en témoignent d'ailleurs le nombre et la qualité des personnes ayant participé au groupe de travail thématique et à la rédaction de la fiche.

Indicateurs

Indicateur de réalisation

	2025	2027	Méthodologie de calcul	source de données
Public-cible visé par le projet : habitants, agriculteurs, communes, PME	30	330	nombre de personnes participant aux actions	liste de participants
Action 1. Informer, sensibiliser, susciter l'envie et les vocations, accompagner vers le changement				
Séances d'information, sensibilisation organisées	5	12	Nbre	rapports d'activités
Site « PariEnergie »	1	1	Oui/non	site
Producteurs potentiels d'énergie renouvelable démarchés	25	30	Nbre	rapports d'activité
Actions de communication	30	50	Nbre	rapports d'activité

Action 2. Accompagner des projets concrets				
Projets pour lesquels le GAL a fourni un appui sur les aspects administratifs et juridiques	5	10	Nbre	rapports d'activité
Projets pour lesquels le GAL a fourni un appui sur les aspects financiers	5	10	Nbre	rapports d'activité
Projets pour lesquels le GAL a fourni un appui sur les aspects technologiques	5	10	Nbre	rapports d'activité
Projets pour lesquels le GAL a fourni un appui sur les aspects de gouvernance et d'organisation	1	5	Nbre	rapports d'activité
Action 3. Renforcer les acteurs locaux par le partage d'expérience				
Organisation de visites de projets pilotes	3	6	Nbre	rapports d'activité
Réalisation d'un annuaire consolidé	0	1	Oui/non	annuaire
Réalisation d'aides-mémoires	0	4	Nbre	rapports d'activité
Organisation de rencontres entre porteurs de projet	0	6	Nbre	rapports d'activité

Indicateur de résultat

	2025	2027	Méthodologie de calcul	source de données
Emploi direct créé au sein de la structure bénéficiaire	0,5	0,5	Nbre d'ETP	Contrat de travail
Action 1. Informer, sensibiliser, susciter l'envie et les vocations, accompagner vers le changement				
Participants aux actions d'information, sensibilisation	30	70	Nbre	Liste de participants, rapports d'activité
Nombre de visites sur le site PariEnergie	300	1000	Nbre	Page statistique du site
Action 2. Accompagner des projets concrets				
Personnes (physiques et/ou morales) impliqués dans les projets	0	200	Nbre	
Projets collectifs aboutis	0	3	Nbre	
Action 3. Renforcer les acteurs locaux par le partage d'expérience				
Participants aux temps de rencontre	0	60	Nbre	liste de participants
Projets valorisés	0	5	Nbre	Rapports d'activité

Calendrier

	2S 24	1S 25	2S 25	1S 26	2S 26	1S2 7
Séances d'information, sensibilisation,						
Site PariEnergie						
Actions de communication						
Accompagnement de projets pilotes						
Renforcement des acteurs locaux par le partage d'expérience						